

La Roche-sur-Yon, le 18 mai 2020

Aide au loyer pour les commerçants de l'agglomération

Les mesures sanitaires prises au plan national pour lutter contre la propagation du Covid-19 ont eu des incidences conséquentes sur la vie économique du territoire. Afin d'accompagner les commerçants en grande difficulté, l'Agglomération a voté au dernier conseil communautaire la création d'un dispositif d'aide au loyer commercial pour une enveloppe globale de 200 000 €. Pour pouvoir en bénéficier, les commerçants peuvent déposer leurs dossiers en ligne jusqu'au 15 juillet sur www.larochesuryon.fr/alcl.

Cette aide s'adresse aux commerces de centres-villes et de centres-bourgs des communes de l'agglomération ayant fait l'objet d'une fermeture administrative ou ayant maintenu leur activité pendant le confinement, avec une perte de chiffre d'affaires de plus de 50% sur mars et avril 2020 par rapport à mars et avril 2019. L'aide s'élève à 50% du loyer mensuel dans la limite de 800 € d'aide maximum par mois, pendant 2 ou 3 mois maximum selon les commerces.

Les dossiers déposés seront instruits par la Chambre de Commerce et d'Industrie ou par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

En complément, le guichet unique d'information et d'orientation est toujours à l'écoute des professionnels du territoire (entrepreneurs, commerçants, artisans) au 02 51 47 45 44 ou à l'adresse economie@larochesuryon.fr



Contacts presse

SIRISAWAT Malvina – Tél : 02 51 47 48 02 / 06 80 76 43 51- malvina.sirisawat@larochesuryon.fr

BALAT Yan – Tél : 02 51 47 45 70 / 06 14 55 48 82 – yan.balat@larochesuryon.fr